



# Les Pharmaciens

*Panorama au 1<sup>er</sup> janvier 2009*



# Avant-propos

de Jean Parrot,  
président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens



Longtemps annoncée, la stagnation du nombre de pharmaciens en France est arrivée. Le palier atteint l'an dernier se confirme cette année, avec une augmentation presque nulle des inscriptions et même une baisse des effectifs de plusieurs sections. Cette tendance pourrait bien s'étendre à toute la profession ces prochaines années.

En effet, notre population vieillit, les classes de loin les plus nombreuses sont celles qui approchent de l'âge du départ à la retraite, annonçant une hémorragie que le *numerus clausus* actuel n'est pas à même d'endiguer, comme nous le répétons depuis plusieurs années. L'activité des pharmacies est menacée par la baisse du nombre de médecins dans certaines régions. Un autre fait préoccupant est la baisse importante des inscriptions à l'Ordre des jeunes diplômés : les inscriptions dans les trois ans d'obtention du diplôme sont tombées de 90 % à 78 % au cours des trois dernières années.

Il existe pourtant une vraie diversité et une grande valeur ajoutée dans les missions qui sont confiées au pharmacien, que ce soit à l'officine, dans les laboratoires de biologie médicale, dans les établissements de soins, voire au chevet des patients dans le cadre de l'hospitalisation à domicile, dans l'industrie, etc.

Heureusement, notre profession reste vivace, forte de sa capacité d'adaptation. Pour assurer la prospérité de leurs officines, les pharmaciens sont de plus en plus nombreux à s'associer. La répartition harmonieuse des officines sur le territoire montre bien que la désertification n'est pas à l'ordre du jour, et que le pharmacien joue plus que jamais son rôle de poste avancé au service de la santé publique. Enfin, la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires va conforter encore notre profession dans son rôle de partenaire des autres acteurs de santé, et dans sa mission de conseil et d'accompagnement auprès du public. Cette reconnaissance donne confiance en l'avenir, même si nous devons rester vigilants.

# Sommaire

## État des lieux

### Les pharmaciens inscrits à l'Ordre au 1<sup>er</sup> janvier 2009

Le tableau de l'Ordre .....	3
Toutes Sections .....	4
– <i>Pharmaciens en activité</i> .....	4
– <i>Les premières inscriptions</i> .....	5
– <i>Structures d'âge en 2009 et en 1994</i> .....	6
Pyramides des âges des pharmaciens inscrits à l'Ordre .....	7

### Répartition par Section

Les pharmaciens titulaires d'officine : Section A .....	9
Les pharmaciens de l'industrie : Section B .....	15
Les pharmaciens de la distribution en gros : Section C .....	16
Les pharmaciens salariés (dispensation et divers) : Section D .....	17
Départements et collectivités d'outre-mer : Section E .....	20
Les pharmaciens biologistes : Section G .....	21
Les pharmaciens des établissements de santé : Section H .....	23

# Le tableau de l'Ordre au 1<sup>er</sup> janvier 2009

## Sept Sections

L'inscription aux Sections A, B, C, D, G, et H se fait selon la spécialité (officine, industrie, distribution en gros, établissements de santé, biologie) pour les pharmaciens exerçant en métropole; la Section E accueille tous les pharmaciens exerçant outre-mer.

Le pharmacien est inscrit dans la Section ou les Sections de l'Ordre correspondant à ses activités.

Ci-contre, l'effectif présenté cumule inscriptions principales (72 716) et « premières inscriptions supplémentaires » (1 375), soit 74 091 au total.

## Chiffres clés

**77 180 inscriptions** comprenant :

- 72 716 inscriptions principales dont 2 035 premières inscriptions
- 4 464 inscriptions supplémentaires

### Section A

Pharmaciens titulaires d'officine 28 148

### Section B

Pharmaciens de l'industrie 3 393  
(fabricants, importateurs, exploitants)

Pharmaciens responsables	449
Pharmaciens responsables intérimaires	481
Délégués	207
Délégués intérimaires	51
Adjoints	2 205

### Section H

Pharmaciens des établissements de santé (publics et privés) et assimilés 5 303

### Section G

Pharmaciens biologistes	8 015
Établissements privés	5 177
Établissements publics	2 547
Autres structures	291

### Section E

Pharmaciens des départements et collectivités d'outre-mer (toutes activités) 1 525

### Section D

Effectif total 26 345

en 2 Sous-sections :

Pharmaciens adjoints 26 217

en officine

- adjoints	22 319
- adjoints intermittents	2 993
- gérants après décès	22
- remplaçants de titulaire	79

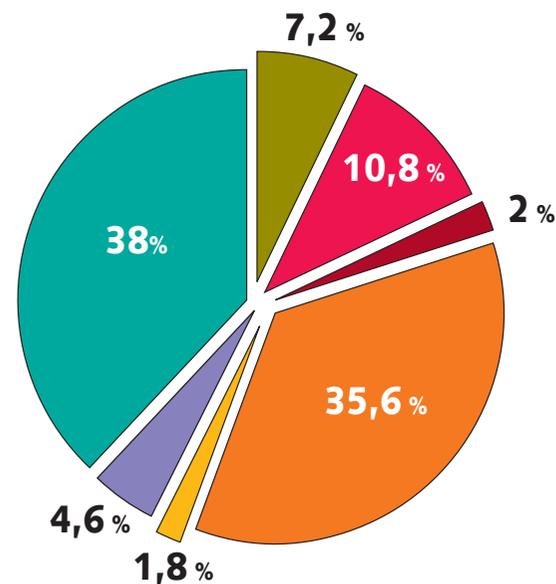
en pharmacies mutualistes et pharmacies des caisses régionales de la Sécurité sociale dans les mines

- adjoints en pharmacies mutualistes	186
- adjoints en pharmacies des caisses de la Sécurité sociale dans les mines	93

autres exercices

- chargés de la dispensation de l'oxygène à domicile	265
- pharmaciens-conseils (Séc. soc.)	143
- pharmaciens des associations humanitaires	103
- autres adjoints	14

Gérants des pharmacies mutualistes et des pharmacies des caisses de la Sécurité sociale dans les mines 128



### Section C

Pharmaciens de la vente ou distribution en gros 1 362

Pharmaciens responsables	188
Pharmaciens responsables intérimaires	193
Délégués	345
Délégués intérimaires	20
Adjoints	616

- **La croissance des effectifs ralentit nettement.**  
Trois Sections (A, C et D) présentent une baisse d'effectif.
- **La proportion des femmes dans la profession continue d'augmenter :**  
65,84 % contre 65,65 % l'année précédente. En 2008, elles représentent 69,8 % des premières inscriptions.
- **Le processus de vieillissement de la profession se poursuit.**  
L'âge moyen, qui était de **41 ans et 8 mois** au 1<sup>er</sup> janvier 1994, est passé à **45 ans et 11 mois**.

## Répartition des pharmaciens

	Pharmaciens*	Évol. 2008	Hommes	%	Femmes	%	Age moyen
<b>Section A</b>	28 148	-0,07 %	12 886	45,78	15 262	54,22	48 ans et 7 mois
<b>Section B</b>	3 287	+2,88 %	1 444	43,93	1 843	56,07	41 ans et 4 mois
<b>Section C</b>	617	-6,37 %	326	52,84	291	47,16	43 ans et 8 mois
<b>Section D</b>	26 153	-0,29 %	4 768	18,23	21 385	81,77	42 ans et 11 mois
<b>Section E</b>	1 525	+1,73 %	677	44,39	848	55,61	46 ans
<b>Section G</b>	7 983	+0,23 %	3 543	44,38	4 440	55,62	49 ans et 5 mois
<b>Section H</b>	5 003	+4,34 %	1 196	23,91	3 807	76,09	44 ans et 4 mois
<b>Ensemble</b>	<b>72 716</b>	<b>+0,29 %</b>	<b>24 840</b>	<b>34,16</b>	<b>47 876</b>	<b>65,84</b>	<b>45 ans et 11 mois</b>

\* Selon l'activité principale.

Les pharmaciens peuvent exercer plusieurs activités générant autant d'inscriptions différentes. Ainsi dans la Section D, parmi les 26 345 inscriptions, 26 153 ont été faites au titre de l'activité principale.

## Chiffres clés

**72 716 pharmaciens\***

Évolution 2008 : + 207

Age moyen : 45 ans et 11 mois

Croissance : 0,29 %

1<sup>res</sup> inscriptions : 2 035

Sorties : 1 828

24 840 hommes

47 876 femmes

\* Un même pharmacien peut être inscrit dans plusieurs Sections.

## Pharmaciens européens ou étrangers inscrits au tableau

	1999	2009
Titulaires d'officine	209	298
Pharmaciens de l'industrie	9	49
Pharmaciens de la distribution	2	10
Pharmaciens adjoints en officine	255	401
Pharmaciens des établissements de santé	14	61
Pharmaciens biologistes	80	115
<b>Total</b>	<b>569</b>	<b>934</b>

Sont inscrits sur les tableaux de l'Ordre 312 ressortissants d'un pays de l'Espace économique européen, et 622 d'un pays hors Espace économique européen.

Les Belges sont les plus nombreux (116), suivis des Italiens (55), des Espagnols (41) et des Allemands (34).

## Première inscription en 2008 : 2 035 nouveaux pharmaciens

En 2008, 1 421 femmes et 614 hommes ont été inscrits pour la première fois au tableau de l'Ordre.

Ces 2 035 nouveaux inscrits\* se sont répartis ainsi :

- 1 337 en Section D, près des trois quarts des nouveaux inscrits débutent comme adjoints en officine ;
- 203 en Section B\*\* (industrie) ;
- 180 en Section H (fonctions hospitalières) ;
- 175 en Section G (pharmaciens biologistes) ;
- 60 en Section A. Ils deviennent ainsi titulaires d'officine sans inscription préalable dans une autre Section de l'Ordre ;
- 57 en Section E (outre-mer) ;
- 23 en Section C (distribution en gros).

### Une majorité d'inscriptions rapides

Pour l'essentiel, ces nouveaux inscrits ont été récemment diplômés : 49 % ont obtenu leur diplôme dans l'année ; 33 % l'année précédente.

La première inscription peut aussi être enregistrée plusieurs années après l'obtention du diplôme : 9 % de ceux qui se sont inscrits en 2008 étaient diplômés depuis plus de cinq ans.

### Évaporation de diplômés

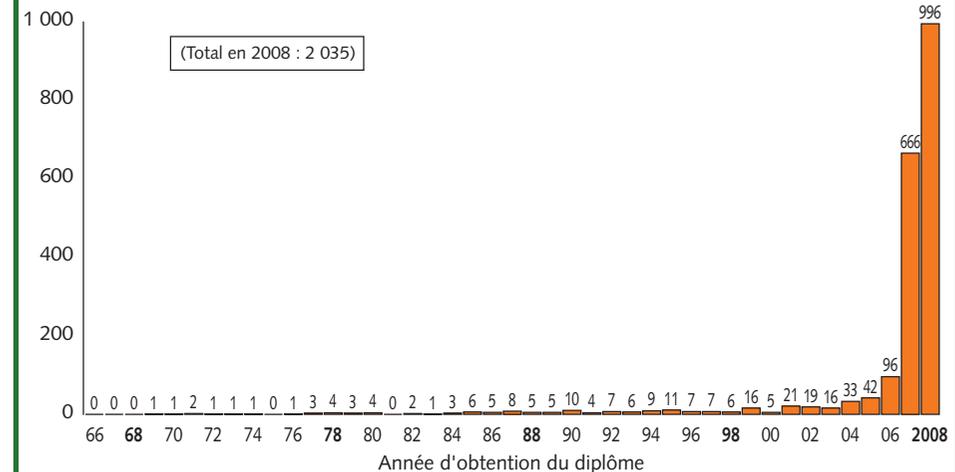
1 758 diplômés depuis moins de 3 ans se sont inscrits à l'Ordre en 2008. Près de 500 se sont « évaporés » sur les 2 250 prévus par le *numerus clausus* en vigueur au temps de leurs études.

Cette « évaporation » des diplômés avait diminué sensiblement ces dernières années, passant de 22,3 % en 1999 à 13,5 % en 2007. Elle rebondit à 21,7 % en 2008.

\* Est considéré comme nouvel inscrit un pharmacien dont l'inscription est portée au tableau de l'Ordre pour la toute première fois.

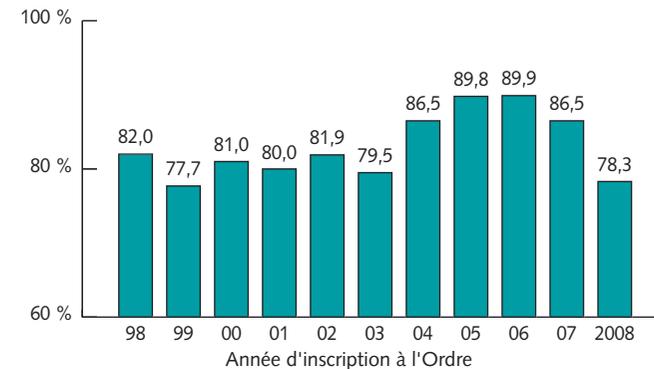
\*\* De nombreux titulaires du diplôme de pharmacien travaillent dans l'industrie pharmaceutique sans que cela nécessite une inscription à l'Ordre.

## Pharmaciens inscrits à l'Ordre pour la première fois en 2008 Répartition par promotion



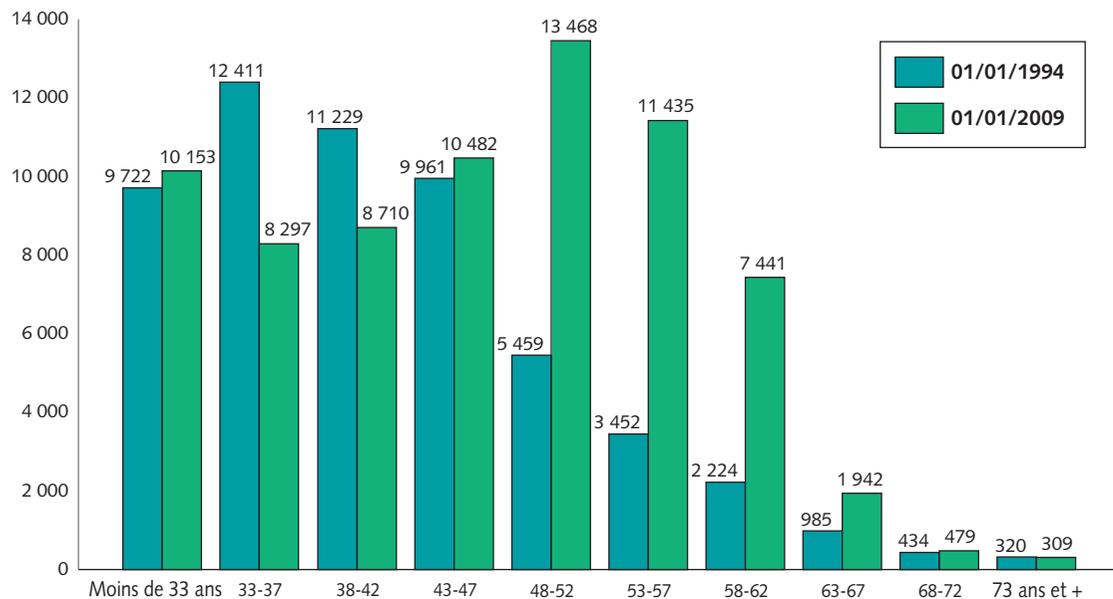
## « Première inscription » à l'Ordre dans les 3 ans de l'obtention du diplôme

Taux d'inscription cumulés sur 3 ans  
en % du *numerus clausus* d'admission en 2<sup>e</sup> année (2 250 de 1986 à 2002)\*



\* Les augmentations récentes du *numerus clausus* ne devraient commencer à faire sentir leur effet qu'à partir de 2009.

Effectifs par tranches d'âge  
Comparaison 15 ans après



En 15 ans, la structure d'âge de la population des pharmaciens inscrits à l'Ordre s'est profondément modifiée.

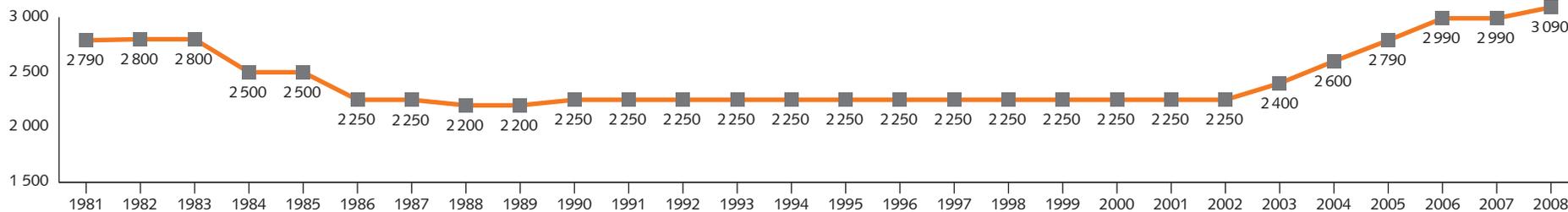
En 1994, les tranches d'âge les plus nombreuses étaient les 33-37 ans et les 38-42 ans. Ces pharmaciens ont maintenant entre 48 et 57 ans, ils sont toujours les plus nombreux et approchent de la retraite.

Le 17 janvier 2008, un arrêté a porté le *numerus clausus* à 3 090, chiffre reconduit pour 2009 (arrêté du 12 janvier 2009).

Ce chiffre devrait apporter environ 2 600 « premières inscriptions » à partir de 2013.

C'est insuffisant pour répondre aux besoins futurs.

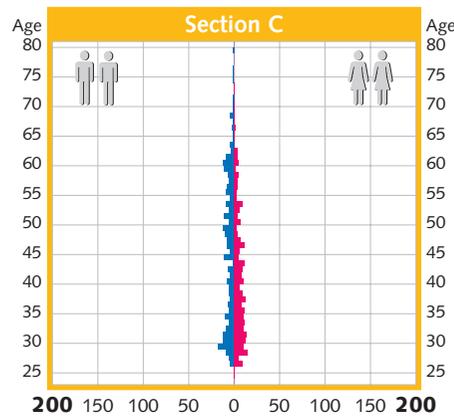
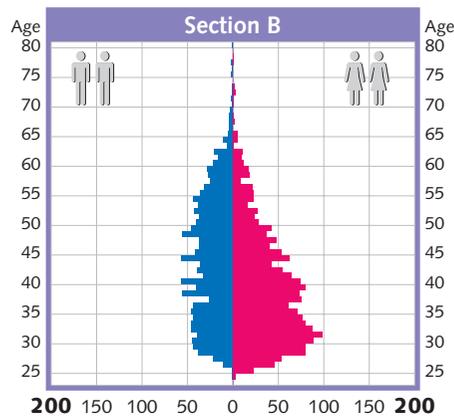
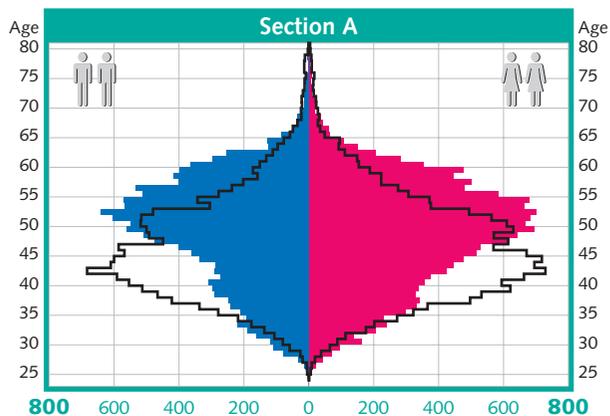
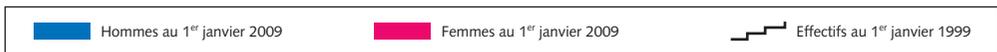
Le *numerus clausus* depuis 1981



Il faut au moins six ans pour former un pharmacien ; les candidats reçus au concours de l'internat attendent trois ans encore pour présenter un DES. Les pharmaciens biologistes doivent obtenir leur DES avant de pouvoir exercer la biologie médicale.

# Pyramides des âges des pharmaciens inscrits sur les tableaux de l'Ordre

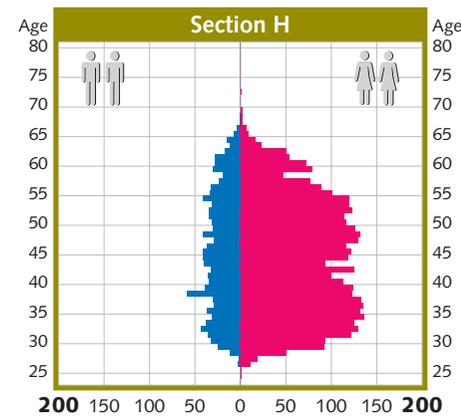
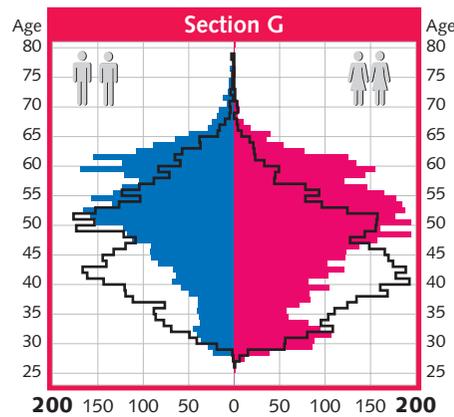
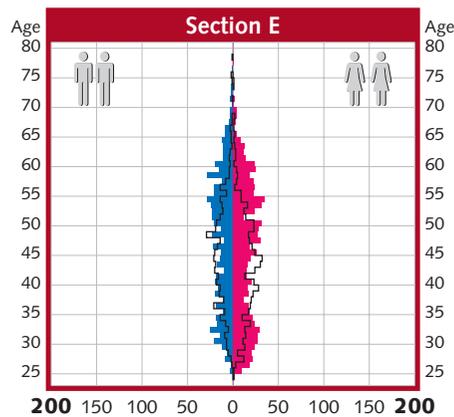
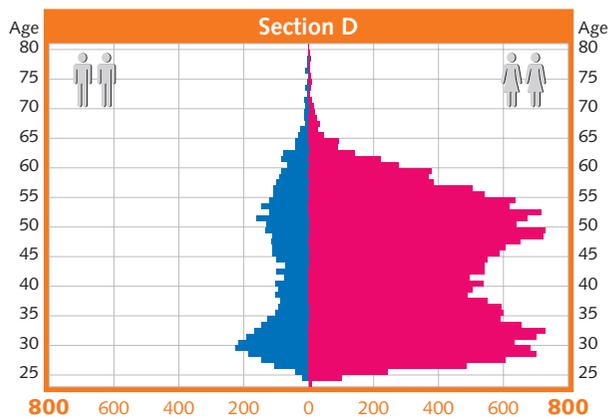
Selon leur inscription principale au 1<sup>er</sup> janvier 2009



Les pyramides ont des formes contrastées. La proportion hommes/femmes varie selon les Sections.

Les Sections B, C, E et H présentent une répartition homogène des structures d'âges.

Les Sections A et G présentent une structure en toupie dont la base est bien plus étroite qu'il y a 10 ans : l'effectif vieillit.

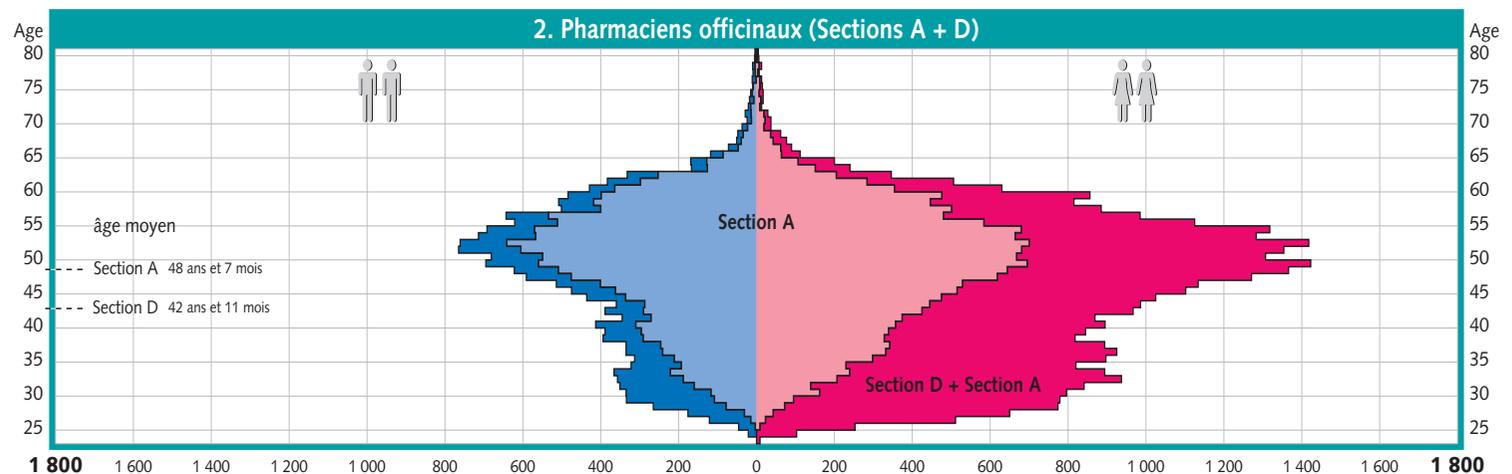
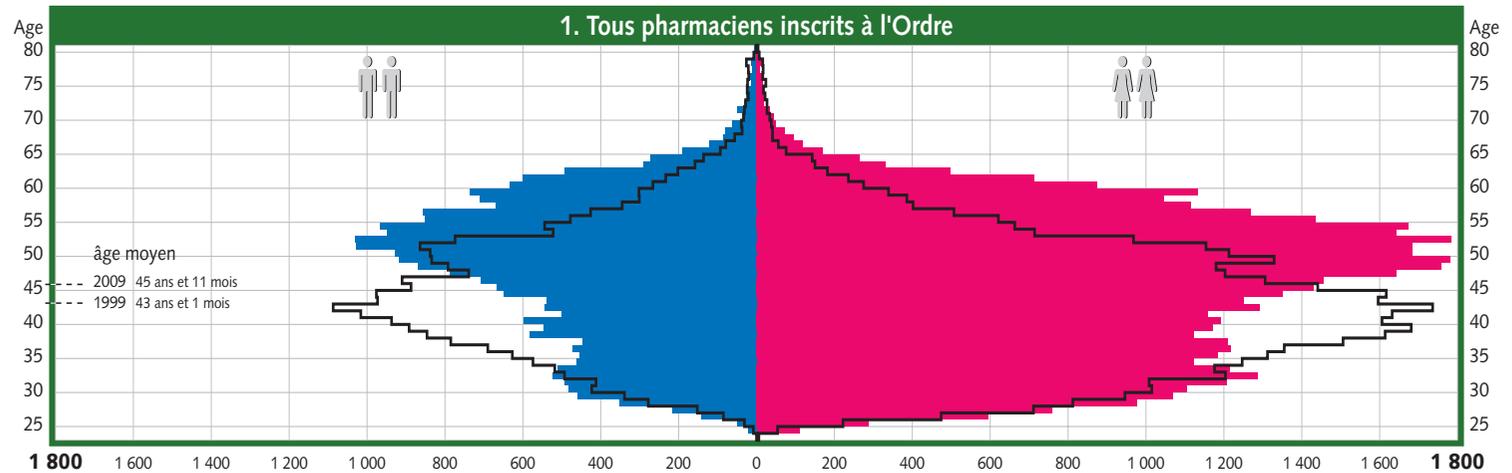
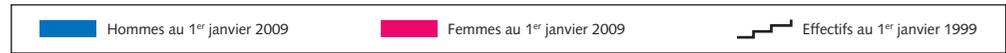


# Vues d'ensemble

La pyramide 1 montre clairement que les pharmaciens âgés de 48 à 55 ans sont plus nombreux que dans les classes d'âge qui les suivent. Le même phénomène apparaît sur la pyramide 2 (pharmaciens officinaux des Sections A et D).

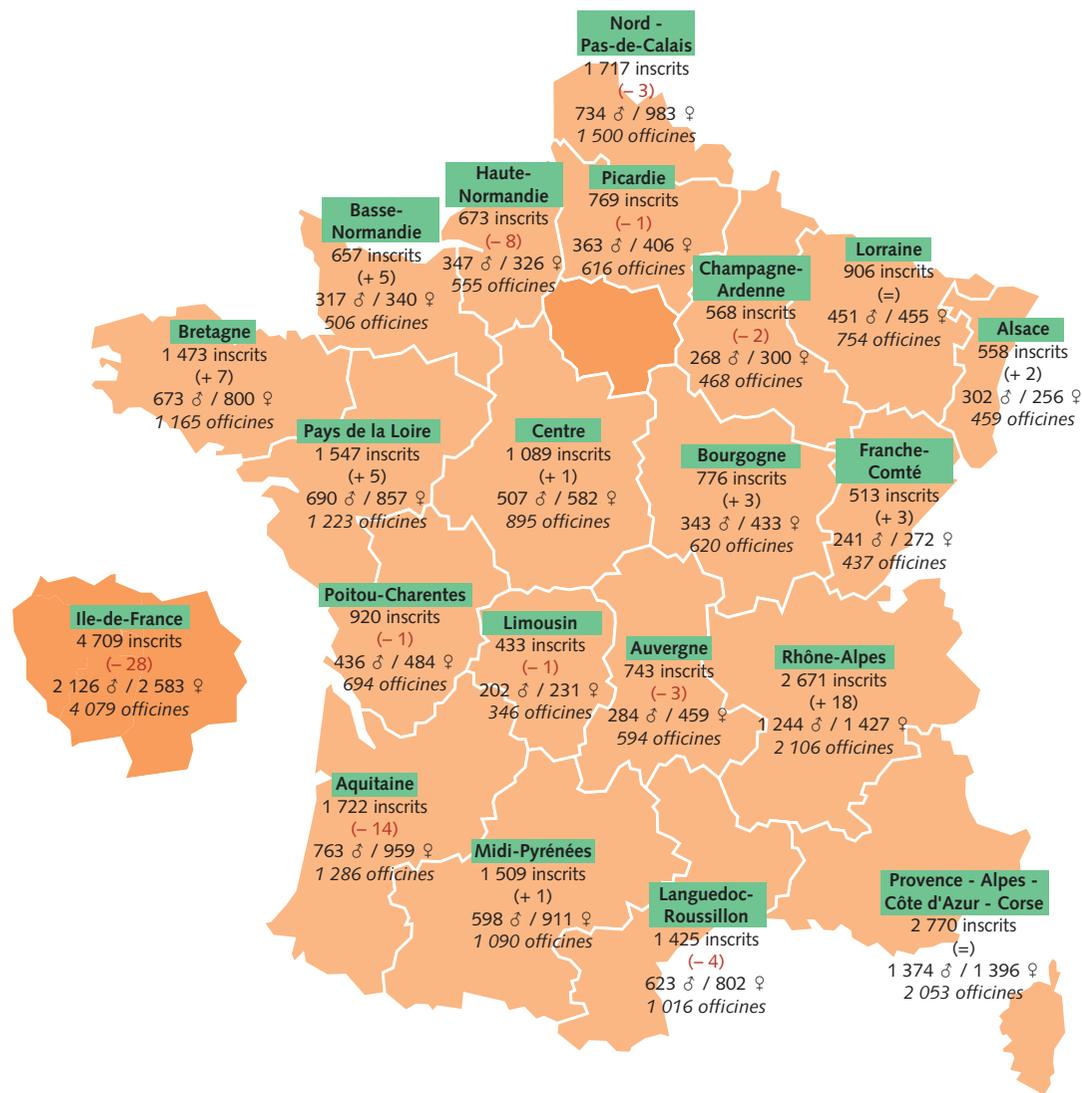
Cette rupture résulte de l'instauration, en 1981, d'un *numerus clausus* pour les entrées en 2<sup>e</sup> année d'études. Ce chiffre est resté fixé à 2 250 jusqu'en 2002. L'impact des augmentations intervenues depuis ne se fera sentir qu'à partir de 2009. Le niveau fixé en 2008 (3 090) reste insuffisant pour répondre aux besoins futurs.

La comparaison avec la pyramide des âges de janvier 1999, dix ans avant, met en relief le vieillissement de la population.



## Section A Pharmaciens titulaires d'officine

### Répartition régionale



### 21 Conseils régionaux

Les régions ordinales correspondent aux régions administratives, à l'exception des régions Provence - Alpes - Côte d'Azur et Corse qui sont regroupées en une seule région.

En nombre d'inscriptions, la région Ile-de-France, qui regroupe 4 709 pharmaciens (-28 en un an), rassemble 17 % de l'effectif total. Le Limousin, avec 433 pharmaciens d'officine, regroupe 1,5 % de l'effectif.

### Chiffres clés

**28 148 pharmaciens titulaires d'officine**

Évolution 2008 : **-0,07 %**

**22 462 officines**

Évolution 2008 : **-0,23 %**

**12 886 hommes**

**15 262 femmes**

107 sont inscrits, au titre d'une autre fonction, dans une autre Section, notamment en Section H (71) et en Section G (14).

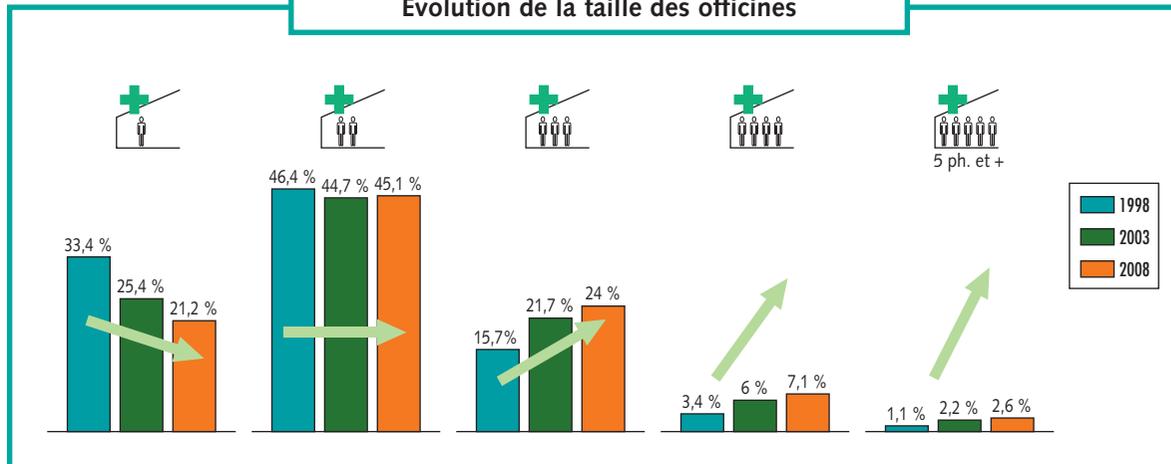
Ces dix dernières années, le nombre d'officines est resté stable mais leur structure a beaucoup évolué (voir ci-contre).

Fin 2008, les officines regroupant trois diplômés ou plus (titulaires ou adjoints à temps complet ou partiel), représentent 33,7 % des officines (20,2 % en 1998).

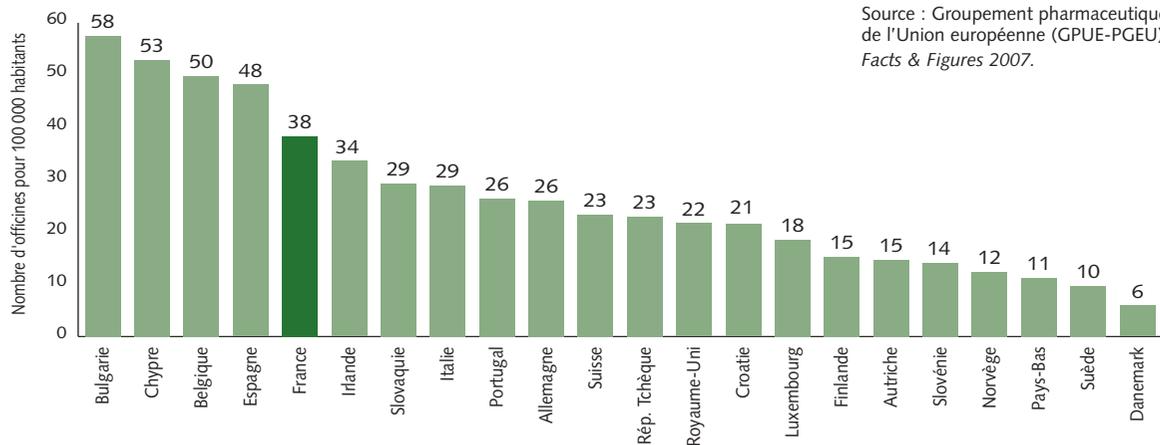
C'est une complète interversion : en 2008, 21,2 % des officines sont exploitées par un titulaire exerçant seul.

L'arrêté du 4 avril 2009 impose la présence d'un pharmacien par tranche de 1 270 000 € de chiffre d'affaires HT annuel ; ainsi il faut trois pharmaciens dès que le CA dépasse 2 540 000 € HT.

## Évolution de la taille des officines



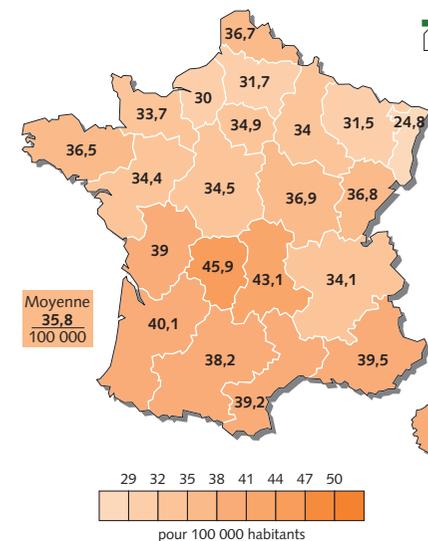
## Officines en Europe



Source : Groupement pharmaceutique de l'Union européenne (GPUE-PGEU), Facts & Figures 2007.

La densité des populations, l'urbanisation, la réglementation ont un impact fort sur le nombre d'officines pour 100 000 habitants. Il y a plus de pharmaciens diplômés par pharmacie dans les pays qui ont moins d'officines. Dans certains pays, ils sont secondés par des collaborateurs de niveau de qualification intermédiaire entre pharmacien et préparateur.

## Officines pour 100 000 habitants



## Densité des pharmaciens et des pharmacies par région

En métropole, il y a en moyenne 36 pharmacies et 45 pharmaciens titulaires pour 100 000 habitants.

Le Limousin détient le record de densité officinale (population vieillissante et en baisse) alors que l'Alsace présente la densité la plus faible (quotas d'habitants spécifiques).

En cumulant tous les pharmaciens officinaux (adjoints et titulaires) on obtient une densité moyenne de 85 diplômés pour 100 000 habitants.

Un clivage Nord-Sud apparaît clairement sur les cartes : le Sud semble demander plus de pharmaciens.

Toutefois, si on rapporte ces effectifs à la seule population des 60 ans et plus, le clivage s'estompe.

Le tropisme « *sudophile* » de la pharmacie n'est donc pas sans rapport avec la structure de la population et le niveau de prescription supérieur de ces régions.

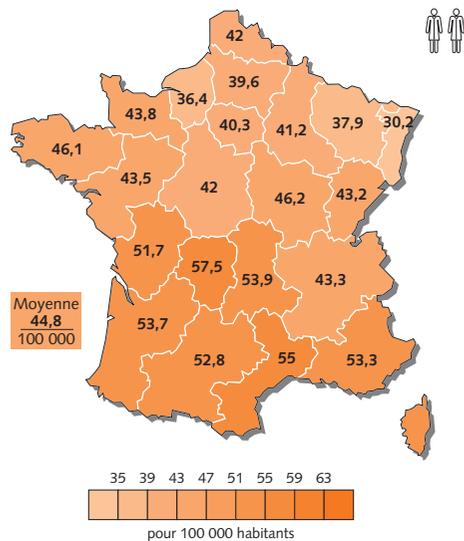
### Chiffres clés

Une officine pour 2 796 habitants.

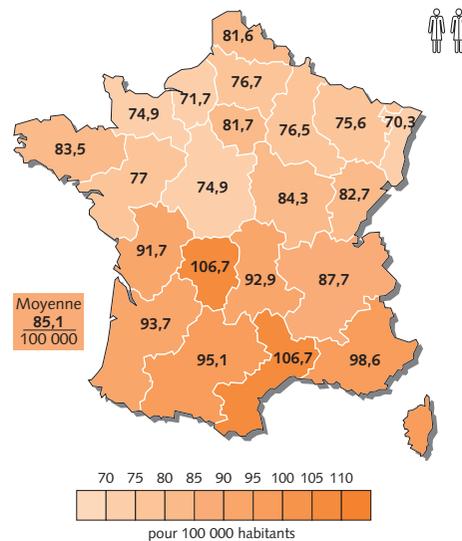
Un pharmacien titulaire pour 2 231 habitants.

Un pharmacien d'officine (titulaire ou adjoint) pour 1 175 habitants.

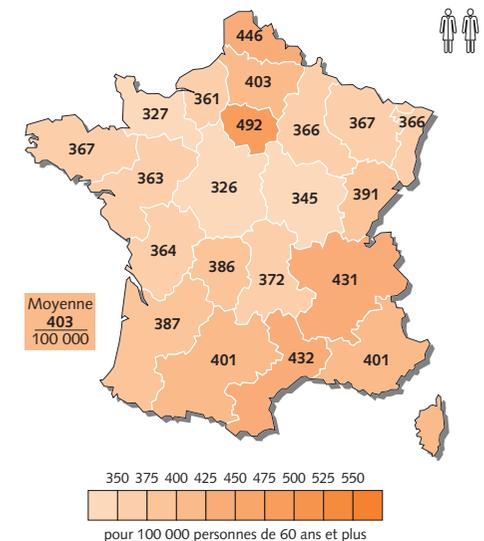
Pharmaciens titulaires pour 100 000 habitants



Titulaires + adjoints pour 100 000 habitants

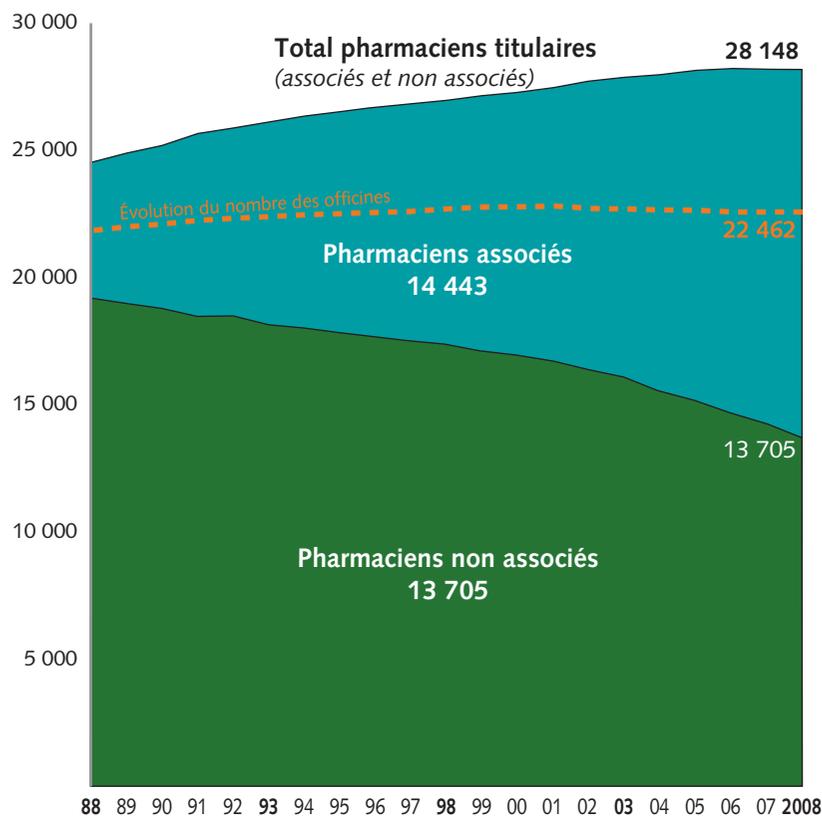


Titulaires + adjoints sur population 60 ans et plus



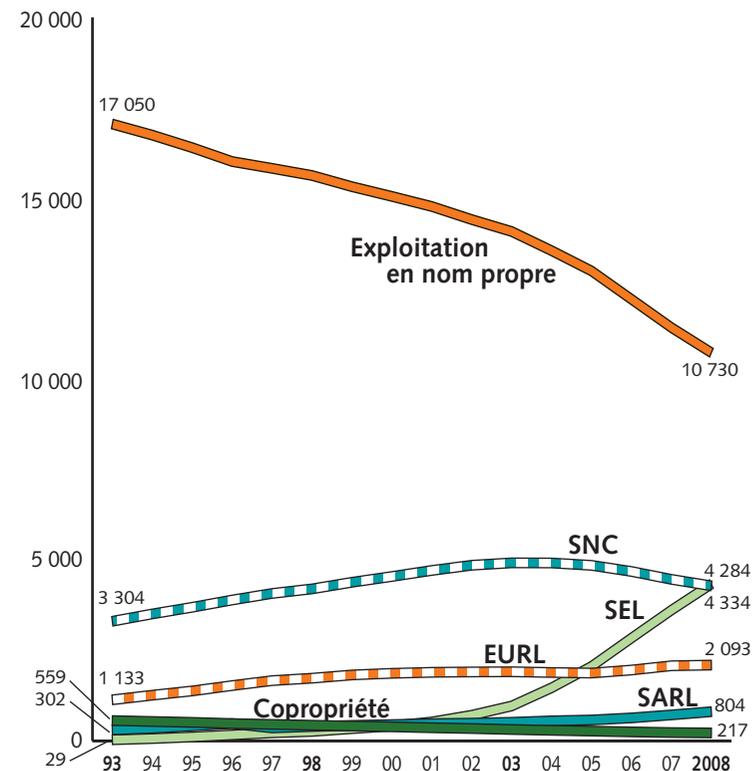
Recensement de 2006, estimation INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (métropole : 62 809 976 habitants).

### Évolution des pharmaciens titulaires d'officine



L'exercice en association (« *pharmaciens associés* ») concerne aujourd'hui 14 443 titulaires d'officine, soit 51,3 % de l'effectif (+ 3,6 % en un an). Ces chiffres tiennent compte des titulaires exerçant en copropriété, ou dans des sociétés à responsabilité limitée (SARL) et des sociétés d'exercice libéral (SEL) prévoyant plusieurs associés, ou en société en nom collectif (SNC). Sont comptabilisés comme « *pharmaciens non associés* » les titulaires exploitant en société unipersonnelle.

### Structures juridiques des officines

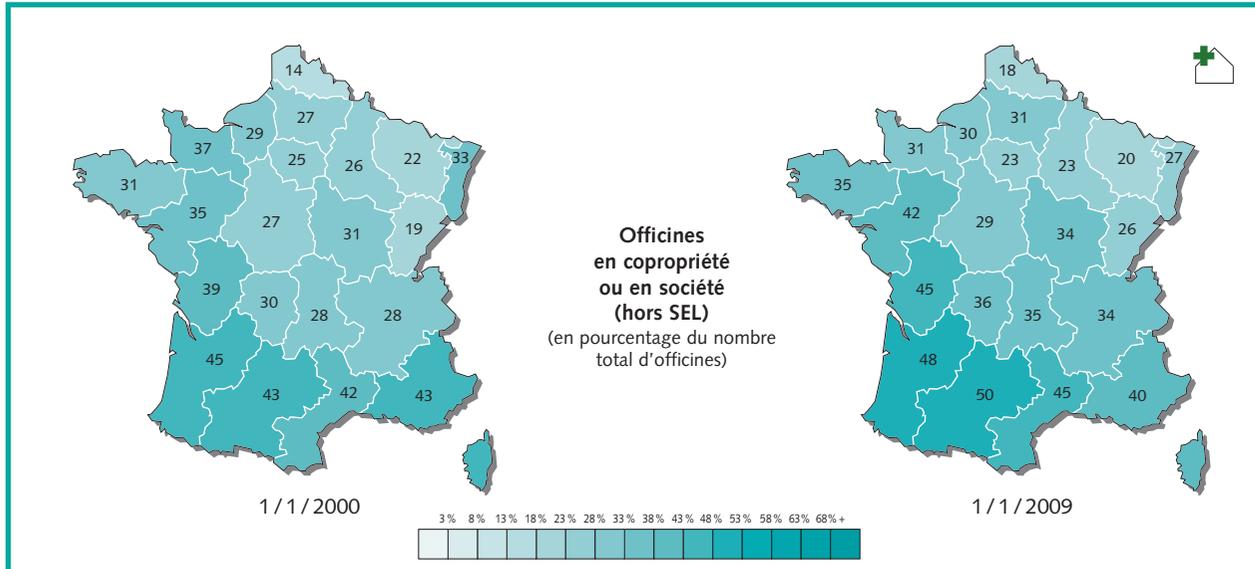


	1/1/2009	Évol. 2008
Exploitation en nom propre	10 730	(- 6 %)
Société d'exercice libéral*	4 334	(+ 20 %)
SNC	4 284	(- 4 %)
EURL	2 093	(+ 1 %)
SARL	804	(+ 12,5 %)
Copropriété	217	(- 4,5 %)

\* Réparties comme suit : 3 341 SEL à responsabilité limitée (SELARL), 1 SEL à forme anonyme (SELAFA), 214 SEL par actions simplifiées (SELAS), 4 SEL en commandite par actions (SELCA), 774 SEL entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (SELARL-EURL).

En 2000

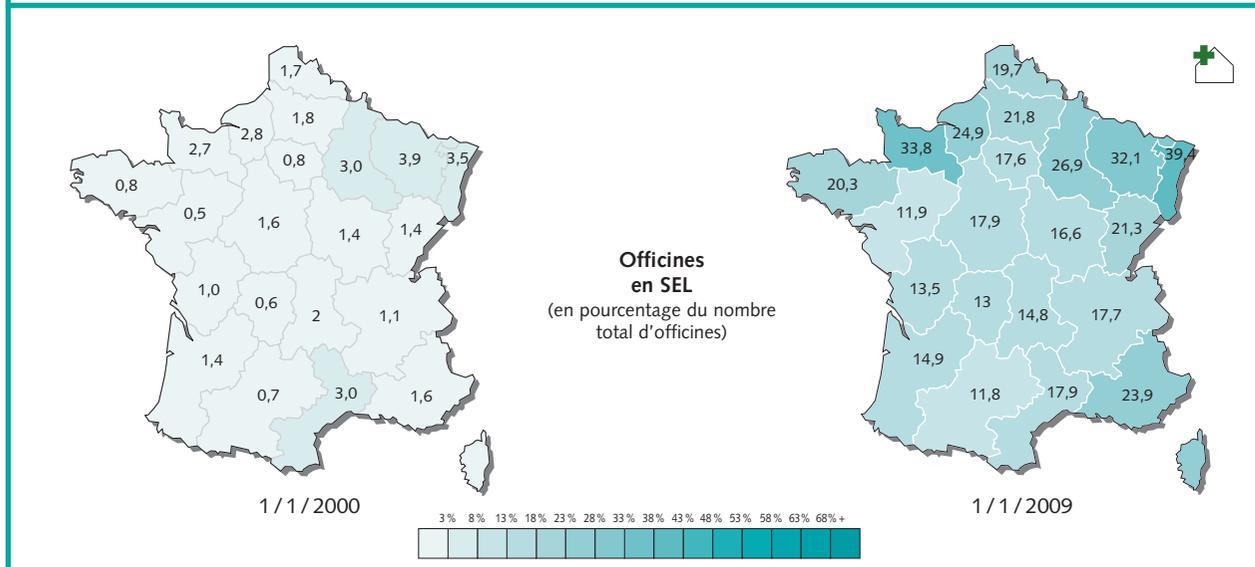
Aujourd'hui



Évolution sur 9 ans

52 % des officines sont gérées en société ou en copropriété, contre 32 % au 1/1/2000.

Cette hausse correspond en partie au succès des SEL qui passent de 706 à 4 334 en 9 ans (cf. cartes).

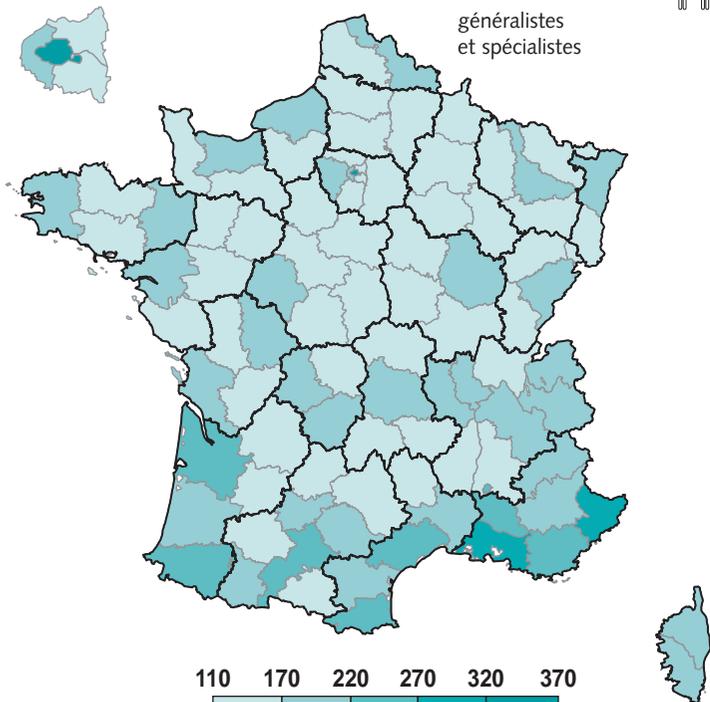


Chiffres clés

4 334 officines en SEL  
Évolution 2008 : + 20 %

## Couverture du territoire : médecins libéraux et pharmacies

### Médecins libéraux pour 100 000 habitants



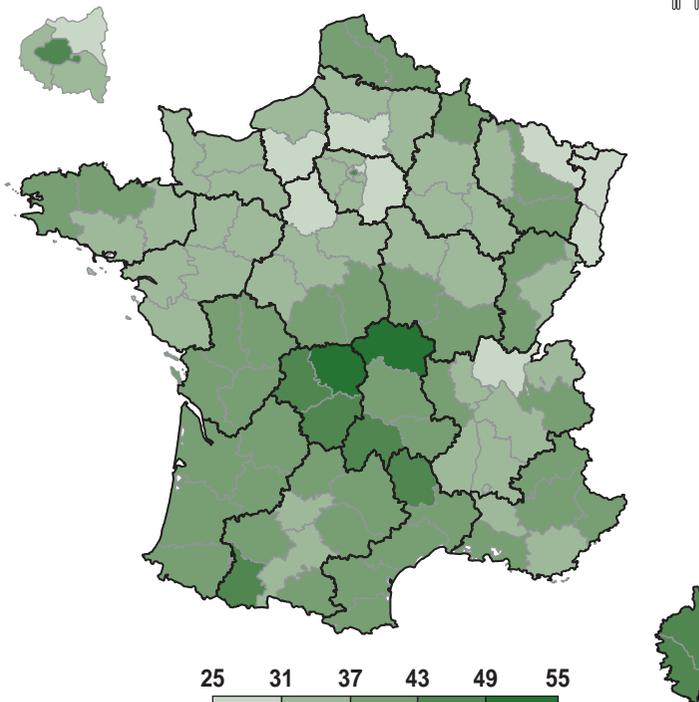
Nombre de  
départements concernés :

53 33 7 2 1

Un rapport de 1 à 3 entre les extrêmes (Eure : 116, Paris : 369) ; les départements les moins dotés sont très nombreux ; les départements les plus dotés : la frange sud du territoire et Paris.

Source : CNAMTS (fichier de la démographie médicale libérale au 31/12/2007).

### Pharmacies pour 100 000 habitants



Nombre de  
départements concernés :

9 38 39 8 2

Un rapport de 1 à 2,1 entre les extrêmes (Bas-Rhin : 24,7 ; Creuse : 51,4 pour 100 000 habitants).

Les fortes densités correspondent le plus souvent à des zones en déclin démographique.

Sources : Ordre national des pharmaciens (tableau de l'Ordre au 31/12/2008). Recensement de 2006, estimation INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (métropole : 62 809 976 habitants).

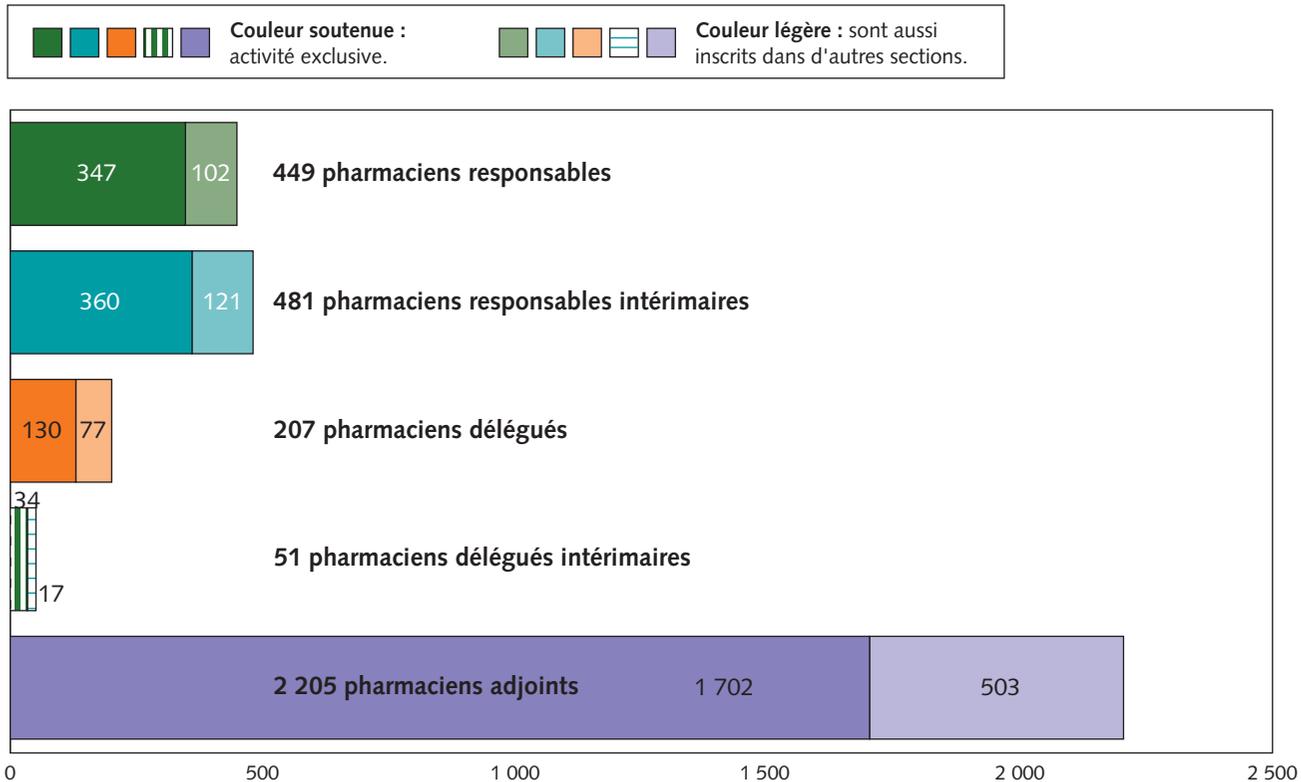
La répartition des pharmacies (officines + pharmacies mutualistes et minières) est plus homogène que celle des médecins libéraux. Ces cartes illustrent l'intérêt des règles qui garantissent la proximité du service officinal sur tout le territoire.

### Chiffres clés

Médecins libéraux  
par pharmacie  
moyenne France : 5,2

Lozère	2,5
Nièvre	3,6
Gard, Savoie, Marne	5,2
Rhône	6,1
Haute-Garonne	7,3
Paris	7,9
Bas-Rhin	8,6

## Section B Pharmaciens de l'industrie



Les pharmaciens exerçant plusieurs activités au sein de la Section B sont comptabilisés uniquement pour leur activité principale.

De par la loi du 9 août 2004, la Section B groupe les pharmaciens travaillant dans l'industrie (fabricants, importateurs, exploitants).

Le 1<sup>er</sup> juin 2005, les adjoints exerçant dans les entreprises industrielles, jusqu'alors inscrits en Section D, ont rejoint la Section B, ainsi augmentée de 2 324 inscrits.

L'année 2008 est caractérisée par la stabilité (même nombre d'inscrits).

### Les entreprises

**473 entreprises pharmaceutiques** (– 3 dans l'année) totalisant 904 « établissements » (sièges sociaux pharmaceutiques ou non, unités de fabrication et de dépôt).

Soit :

- **466 entreprises industrielles** (– 1) dont 94 ont aussi un statut de distributeur en gros (le pharmacien responsable doit être aussi inscrit en Section C).

Les entreprises de médicaments vétérinaires peuvent avoir un vétérinaire pour responsable.

- **7 laboratoires de fabrication annexés à l'officine** (dont le pharmacien responsable doit aussi être inscrit à la Section A).

### Chiffres clés

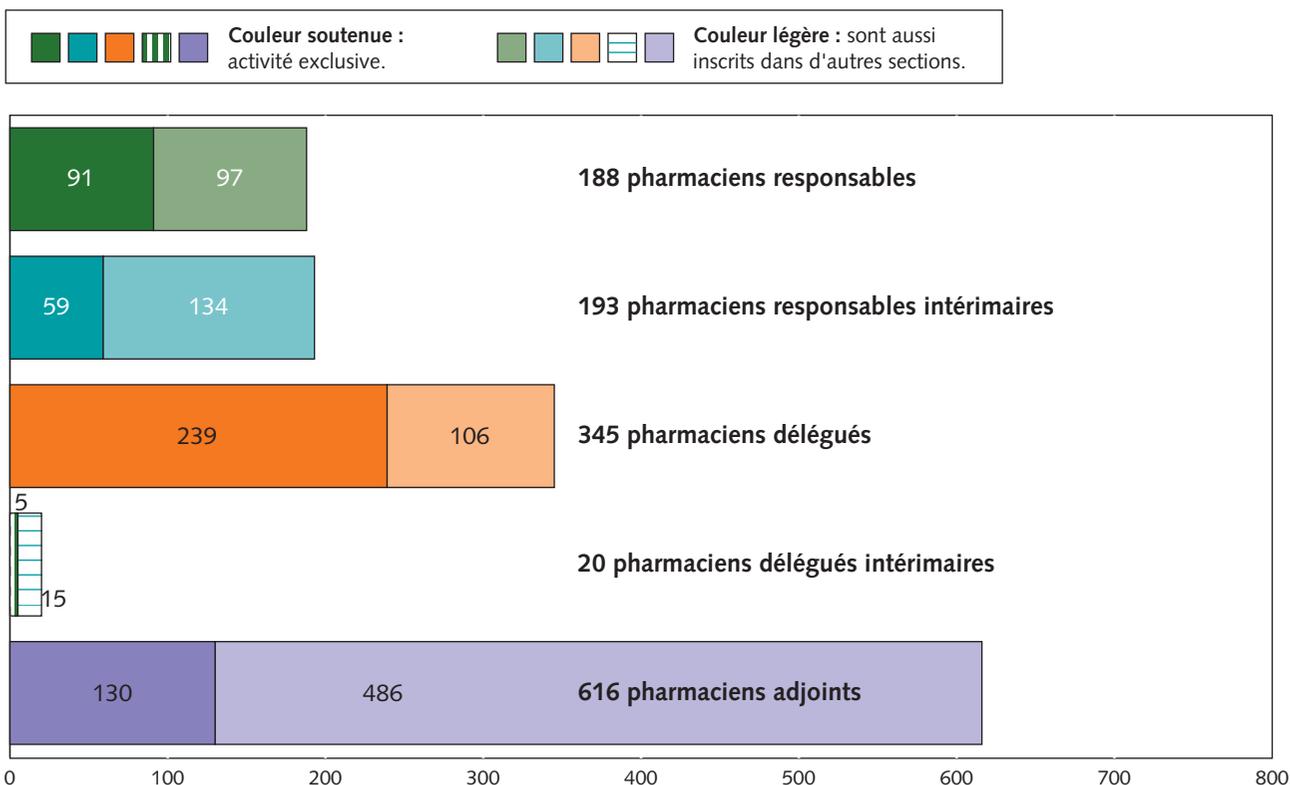
**3 393 inscrits**

Évolution 2008 : + 2,26 %

1 513 hommes

1 880 femmes

## Section C Pharmaciens de la distribution en gros



Les pharmaciens exerçant plusieurs activités au sein de la Section C sont comptabilisés uniquement pour leur activité principale.

De par la loi du 9 août 2004, la Section C groupe les pharmaciens travaillant pour les entreprises de distribution en gros et d'exportation.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2005, les adjoints exerçant dans les établissements de distribution en gros ou d'exportation, jusqu'alors inscrits en Section D, sont inscrits au tableau de la Section C dont l'effectif avait alors augmenté de 1 084 inscrits.

Pour un nombre important d'entre eux, ces pharmaciens sont également inscrits en Section B. En 2008, on note une légère baisse (- 63 inscrits, soit - 4,4 %).

### Les entreprises

**221 entreprises de distribution en gros, à statut exclusif ou multiple, exerçant notamment les activités de :**

- grossistes-répartiteurs ;
- dépositaires ;
- distributeurs en gros à l'exportation ;
- distributeurs en gros à vocation humanitaire ;
- distributeurs en gros de plantes médicinales ;
- distributeurs en gros de gaz à usage médical ;
- distributeurs de produits pharmaceutiques autres que les médicaments ;
- distributeurs de médicaments destinés à être expérimentés sur l'homme ;
- entreprises vétérinaires exclusives, dont un vétérinaire peut être responsable.

En tout 635 établissements.

### Chiffres clés

**1 362 inscrits**  
Évolution 2008 : - 4,42 %

656 hommes  
706 femmes

## Section D Pharmaciens salariés (Dispensation et divers)

La Section D groupe les pharmaciens suivants :

- « – pharmaciens adjoints exerçant en officine
- pharmaciens remplaçants de titulaires d'officine
- pharmaciens gérants d'officine après décès
- pharmaciens mutualistes
- et, généralement, tous pharmaciens non susceptibles de faire partie de l'une des Sections A, B, C, E, G et H ».

(Art. L. 4232-1 CSP)

Avant le 1<sup>er</sup> juin 2005, les adjoints exerçant dans les entreprises industrielles, dans la distribution en gros et les pharmaciens hospitaliers, étaient inscrits en Section D. Ils sont depuis inscrits aux tableaux des Sections B, C et H.

### Chiffres clés

**26 345 inscrits**

Évolution 2008 : – 0,22 %

26 217 pharmaciens adjoints

128 pharmaciens gérants des pharmacies mutualistes et des pharmacies des caisses régionales de la Sécurité sociale dans les mines

4 825 hommes

21 520 femmes

### Effectif des pharmaciens de la Section D

#### En officine

Pharmaciens adjoints	22 319	84,72 %	} 25 413	96,5 %
Pharmaciens adjoints intermittents	2 993	11,36 %		
Pharmaciens gérants après décès	22	0,08 %		
Pharmaciens remplaçants de titulaires	79	0,30 %		

#### En pharmacies mutualistes et pharmacies des caisses régionales de la Sécurité sociale dans les mines

Pharmaciens gérants de pharmacie mutualiste	65	0,25 %	} 407	1,5 %
Pharmaciens adjoints en pharmacie mutualiste	186	0,71 %		
Pharmaciens gérants de pharmacie des CARMi*	63	0,24 %		
Pharmaciens adjoints en pharmacie des CARMi*	93	0,35 %		

#### Exercices divers

Pharmaciens chargés de dispenser de l'oxygène à domicile	265	1,01 %	} 525	2,0 %
Pharmaciens-conseils de la Sécurité sociale	143	0,54 %		
Pharmaciens des associations humanitaires	103	0,39 %		
Pharmaciens autres exercices	14	0,05 %		

**Total :** 26 345 100 %

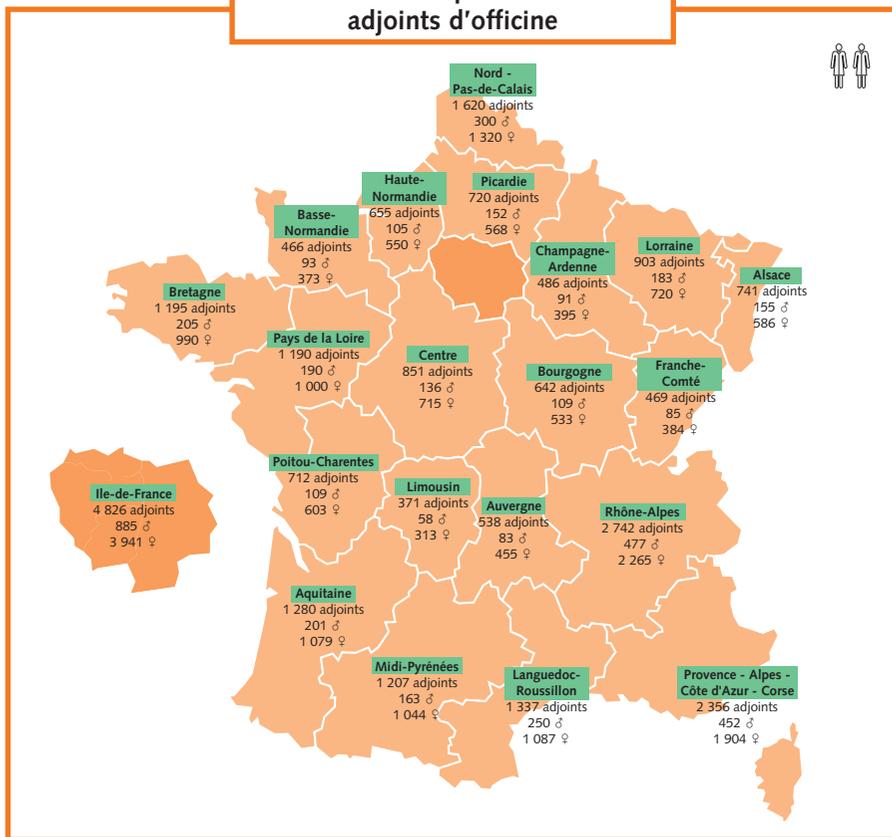
\* CARMi : caisses régionales de la Sécurité sociale dans les mines.

Les pharmaciens adjoints sont parmi les plus jeunes (âge moyen : 42 ans et 11 mois).

Les femmes sont fortement majoritaires ; elles représentent 81,68 % des effectifs.

48 % des pharmaciens exerçant en officine sont des adjoints d'officine (adjoints intermittents compris).

Nombre des pharmaciens adjoints d'officine



Chiffres clés

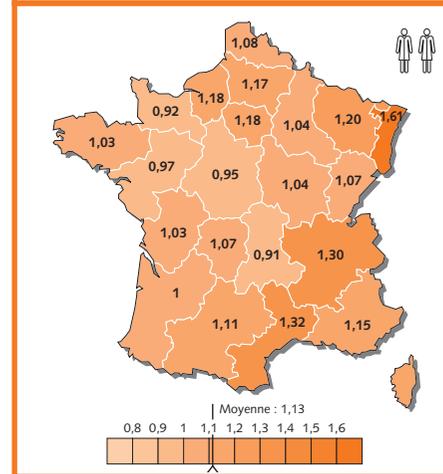
25 312 pharmaciens adjoints d'officine

22 319 adjoints à temps complet ou partiel  
Évolution 2008 : - 0,28 %

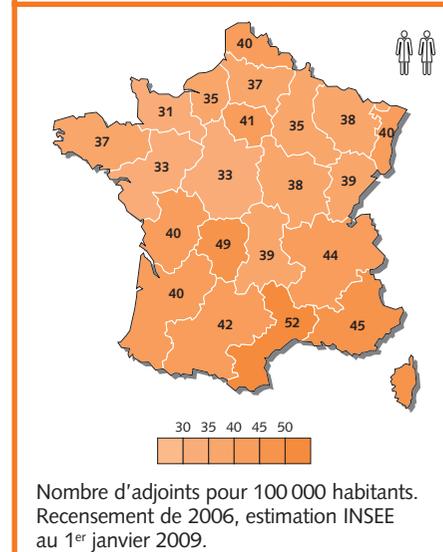
2 993 adjoints intermittents (multi-employeurs)  
Évolution 2008 : + 0,54 %

4 484 hommes  
20 828 femmes

Adjointes par officine selon les régions



Densité en adjointes selon les régions



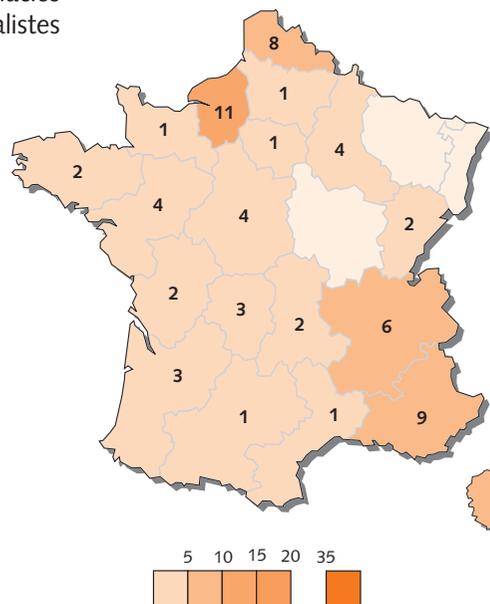
La « densité » des adjointes d'officine varie selon les régions : de 1,61 adjoint par officine en Alsace à 0,91 en Auvergne (moyenne nationale : 1,13). Cette variation est à rapporter, d'une part, à la taille des officines et, d'autre part, au pourcentage de titulaires associés selon les régions.

Nombre d'adjointes pour 100 000 habitants. Recensement de 2006, estimation INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

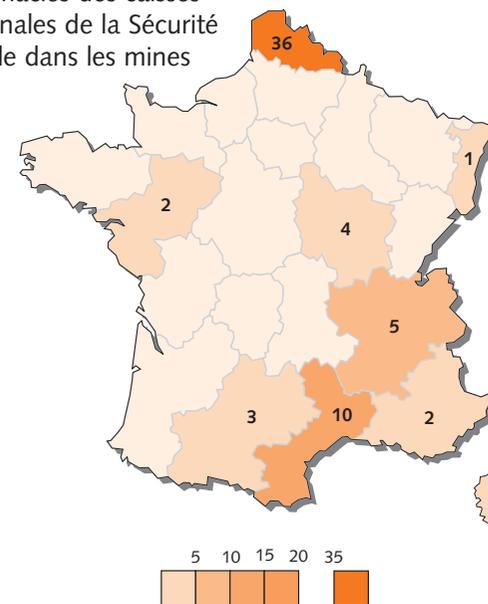
Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, on compte 128 pharmaciens gérants assistés par 279 adjoints (186 dans les pharmacies mutualistes et 93 dans les pharmacies des caisses régionales de la Sécurité sociale dans les mines).

Soit au total 407 pharmaciens et 0,55 % de l'ensemble des inscrits au tableau de l'Ordre.

Pharmacies mutualistes



Pharmacies des caisses régionales de la Sécurité sociale dans les mines



### Chiffres clés

65 pharmacies mutualistes

63 pharmacies des caisses régionales de la Sécurité sociale dans les mines

128 pharmaciens gérants  
Évolution 2008 : - 3,76 %

52 hommes  
76 femmes

La répartition des pharmacies mutualistes et des pharmacies des caisses régionales de la Sécurité sociale dans les mines (CARMi) est très inégale sur le territoire, avec des implantations fortement concentrées dans un nombre limité de régions. Elle correspond à des bassins d'activité particuliers ou à des choix politiques locaux du mouvement mutualiste.

Plus de 50 % des pharmacies mutualistes sont implantées dans quatre régions : Haute-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes.

L'implantation des pharmacies des CARMi correspond aux anciens bassins miniers : plus de la moitié (62 %) sont implantées dans une seule région : le Nord-Pas-de-Calais (36 pharmacies). Les autres sont installées dans sept régions.

La taille moyenne des pharmacies mutualistes et des pharmacies des CARMi est supérieure à celle des officines : 3,2 diplômés en moyenne par pharmacie au lieu de 2,38.

## Section E Départements et collectivités d'outre-mer

La Section E de l'Ordre groupe les pharmaciens exerçant dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), ainsi qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte et Wallis-et-Futuna.

En 10 ans, l'effectif a augmenté de 524 (soit + 52 %).

22 pharmaciens ont un exercice multiple.



	Titulaires d'officines	Fabricants import. exploit. Distrib. en gros	Adjoints d'officines	Biologistes	Pharmaciens des établissements de santé	
<b>Réunion</b> <i>337 hommes, 353 femmes</i>	292	23	251	86	38	249 officines (90 SEL), 49 LABM (39 SEL)
<b>Guadeloupe</b> <i>156 hommes, 215 femmes</i>	178	12	105	51	25	164 officines (28 SEL), 31 LABM (15 SEL)
<b>Martinique</b> <i>112 hommes, 212 femmes</i>	161	9	78	50	26	149 officines (28 SEL), 26 LABM (19 SEL)
<b>Guyane</b> <i>48 hommes, 51 femmes</i>	41	6	30	9	13	40 officines (11 SEL), 5 LABM (4 SEL)
<b>Mayotte</b> <i>17 hommes, 16 femmes</i>	13	1	8	5	6	13 officines (6 SEL)
<b>St-Pierre-et-Miquelon</b> <i>6 hommes</i>	1			2	3	1 officine (en SEL)
<b>Wallis-et-Futuna</b> <i>1 homme, 1 femme</i>				1	1	

### Chiffres clés

**1 525 pharmaciens**  
Évolution 2008 :  
+ 1,73 %  
677 hommes  
848 femmes

## Section G Pharmaciens biologistes

La Section G groupe tous les pharmaciens biologistes exerçant dans les secteurs public et privé.

Cette Section compte 8 015 inscriptions au 1<sup>er</sup> janvier 2009, soit une augmentation de 11 inscriptions (+ 0,14 %).

Les hommes restent majoritaires dans le secteur privé (50,32 %).

A l'inverse, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans le secteur hospitalier (65,96 %).

Ces dernières années, les biologistes du secteur privé ont été nombreux à opter pour les sociétés d'exercice libéral (SEL).

### Chiffres clés

**8 015 inscriptions**

Évolution 2008 : + 0,14 %

2 547 en « LABM hospitaliers »

5 177 en « LABM privés »

291 biologistes « autres »\*

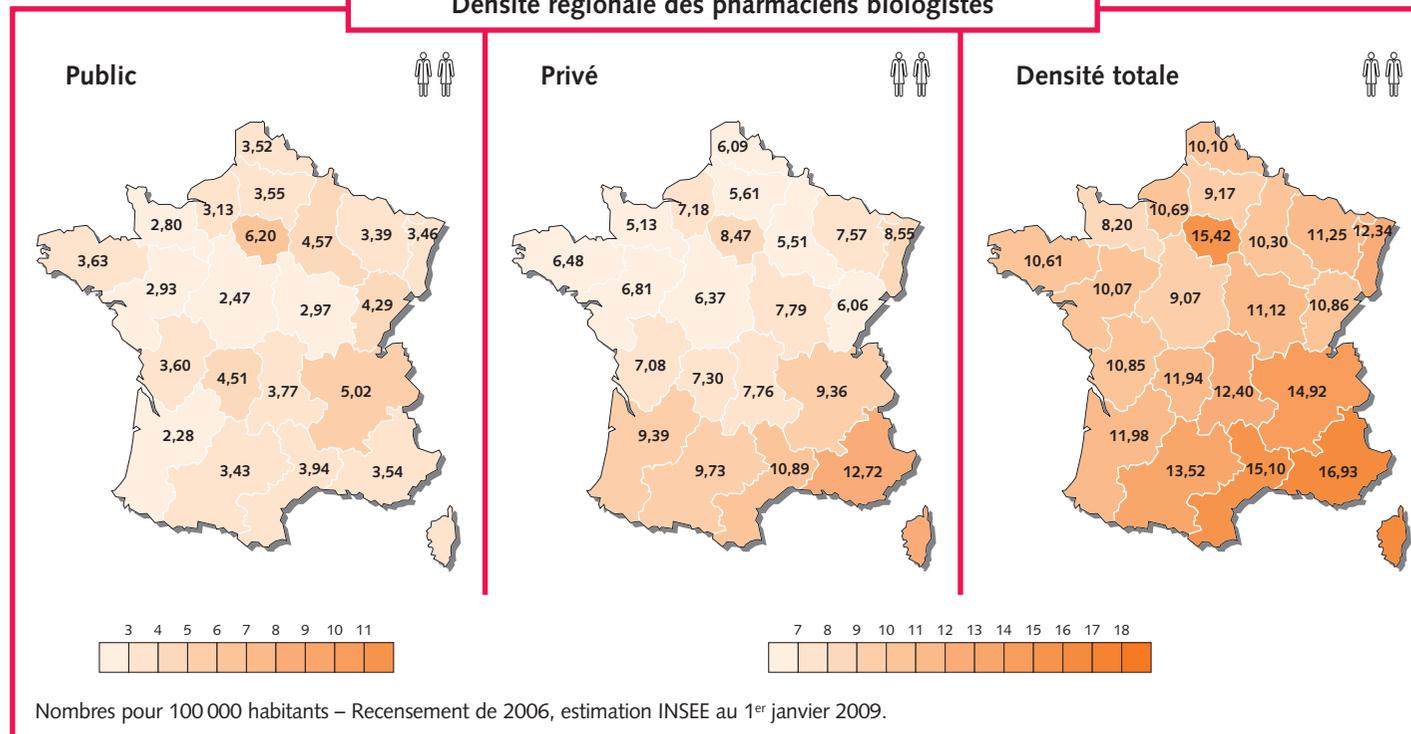
4 262 LABM

3 561 hommes

4 454 femmes

\* Exercices ne pouvant être comptabilisés ni au titre des hôpitaux publics ni au titre des LABM privés en ville exerçant sur un mode libéral, car rattachés à d'autres structures (centres anticancéreux, centres mutualistes, etc.).

### Densité régionale des pharmaciens biologistes



Dans le secteur hospitalier, les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes disposent d'un nombre de postes par habitant supérieur aux autres régions. La moyenne nationale est de 4,06 pharmaciens biologistes exerçant en secteur hospitalier pour 100 000 habitants.

La répartition géographique des inscriptions de pharmaciens biologistes du secteur privé montre une prédominance notable des régions du Sud et de l'Ile-de-France. Nationalement, la densité est de 8,24 pharmaciens biologistes du secteur privé pour 100 000 habitants.

Il convient de rapprocher ces données de la densité régionale des médecins prescripteurs.

Au total, il y a, en métropole, un pharmacien biologiste pour 7 837 habitants.

### Exercices en LABM

3 953 directeurs..... 75,79 %

1 073 directeurs adjoints\* 20,57 %

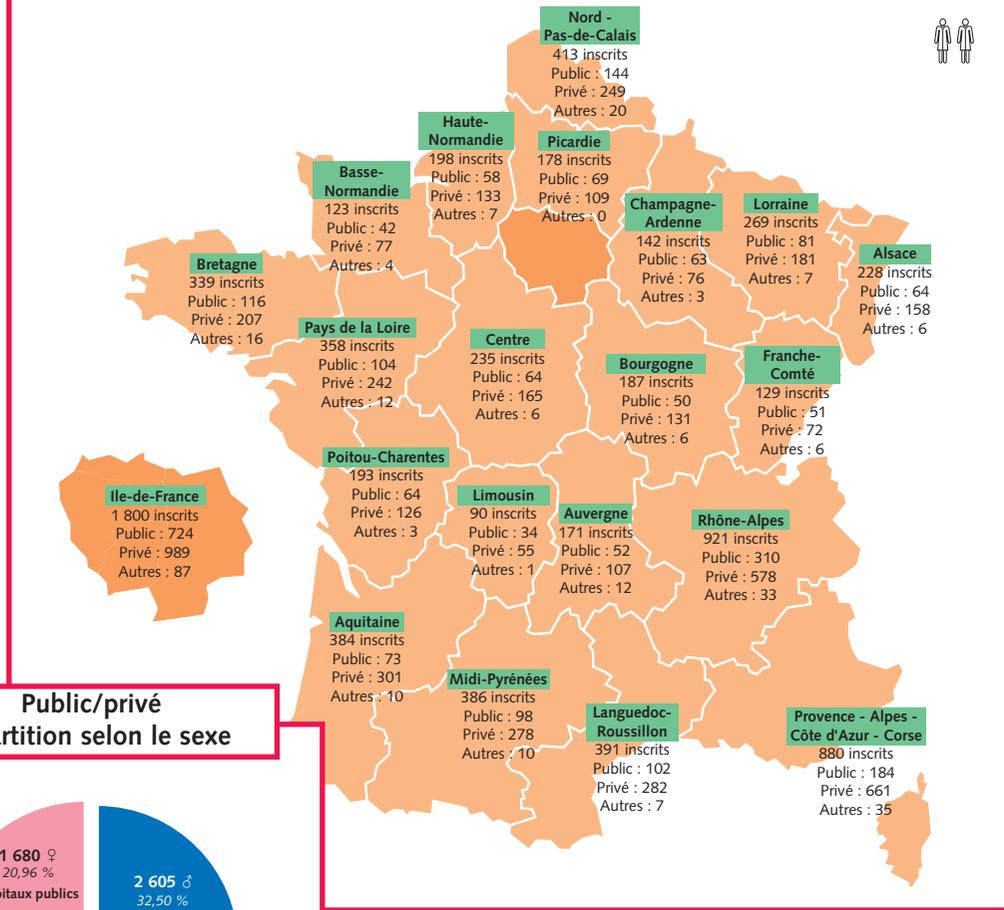
190 remplaçants ..... 3,64 %

(soit 5 216 exercices dans les LABM du secteur privé).

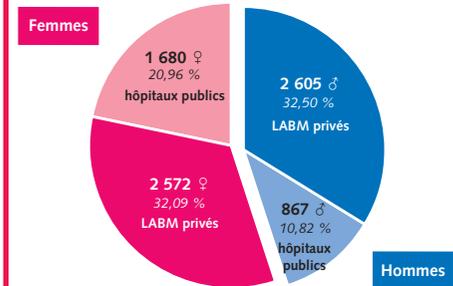
\* Un directeur adjoint peut exercer dans 2 LABM.

# Section G

## Densité régionale des biologistes tous secteurs



## Public/privé répartition selon le sexe



Les biologistes exerçant en « LABM privés » (5 177) représentent 65 % des inscriptions à la Section G ; les biologistes exerçant en LABM hospitalier, 31,5 % ; 3,5 % sont des inscriptions « autres ».

## Structures juridiques des LABM

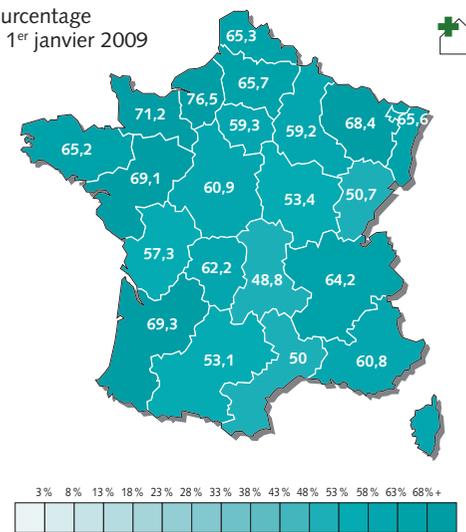
	1/1/2009	Évol. 2008
Exploitation en nom propre	919	(- 7,3 %)
Exploitation en SEL *	2 619	(+ 6,4 %)
Exploitation en SCP	388	(- 10,6 %)
Exploitation en SARL	115	(- 8 %)
Exploitation en EURL	96	(- 5 %)
Exploitation en SA	22	(+ 10 %)
Autres	103	(- 1,9 %)

Une SEL peut exploiter jusqu'à 5 laboratoires.  
En janvier 2009, 1 214 SEL étaient recensées, contre 661 neuf ans plus tôt.

\* 90 laboratoires d'analyses sont exploités par des SEL à forme anonyme, 2 122 par des SEL à responsabilité limitée, 19 par des SEL unipersonnelle à responsabilité limitée, 112 par des SEL en commandite par actions et 276 par des SEL par actions simplifiées.

## LABM en SEL

Pourcentage au 1<sup>er</sup> janvier 2009



## Section H Pharmaciens des établissements de santé

Créée par la loi du 9 août 2004, la Section H groupe essentiellement les pharmaciens des établissements de santé tant publics que privés, qui étaient jusqu'alors inscrits dans la sous-section Dh.

En 2008, l'effectif a augmenté de 188 pharmaciens.

471 pharmaciens inscrits en Section H exercent une autre activité, notamment en officine (323 adjoints et 71 titulaires) ou en tant que biologistes (65).

4 832 pharmaciens n'exercent que dans les établissements de santé (activité exclusive).

### Chiffres clés

**5 303 pharmaciens**  
sont inscrits pour exercer  
dans les établissements de santé  
Évolution 2008 : + 3,68 %

1 305 hommes  
3 998 femmes

### Pharmacies à usage intérieur (PUI) et activités diverses

Les pharmaciens des établissements de santé et médico-sociaux exercent, pour leur grande majorité (94 %), dans des pharmacies à usage intérieur (PUI).

Les autres exercent des activités diverses (voir ci-dessous).

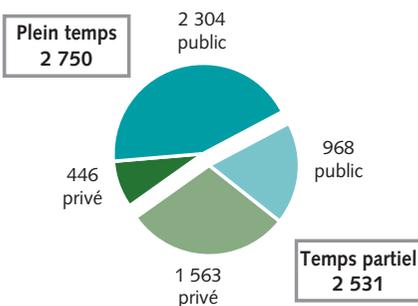
Les PUI sont intégrées dans des établissements de santé : établissements hospitaliers (publics et privés), mais aussi dans d'autres établissements.

Les femmes constituent plus des trois quarts de l'effectif des pharmaciens des établissements de santé.

Pharmaciens des établissements de santé	Postes	Nombre de PUI
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercices en pharmacies à usage intérieur (PUI)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Privé</li> <li>- Public</li> </ul> </li> </ul>	<b>5 281</b> 94,07 %  2 009 3 272	<b>2 610</b>  1 517 1 093
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités diverses                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Radiopharmaciens</li> <li>- Pharmaciens chargés de produits sanguins labiles (pharmaciens d'établissements de transfusion sanguine, responsables d'un dépôt de sang, pharmaciens hémovigilants)</li> <li>- Pharmaciens des centres de planification ou d'éducation familiale</li> <li>- Pharmaciens responsables de l'Assurance qualité</li> <li>- Pharmaciens hygiénistes</li> <li>- Pharmaciens des centres de soins spécialisés aux toxicomanes</li> <li>- Pharmaciens des centres pénitentiaires</li> <li>- Pharmaciens des services départementaux d'incendie et de secours</li> </ul> </li> </ul>	<b>333</b> 5,93 %	
<b>Total :</b>	<b>5 614</b>	

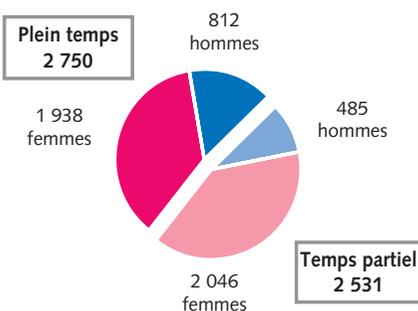
## Section H

### Plein temps / temps partiel public / privé



Dans les établissements de santé publics, les postes à plein temps sont majoritaires (70 %). Dans le privé, l'exercice à temps partiel représente 78 % des postes.

### Plein temps / temps partiel hommes / femmes



Les femmes sont majoritaires, qu'il s'agisse de l'exercice à plein temps (70 %) ou de l'exercice à temps partiel (81 %).

### Les postes

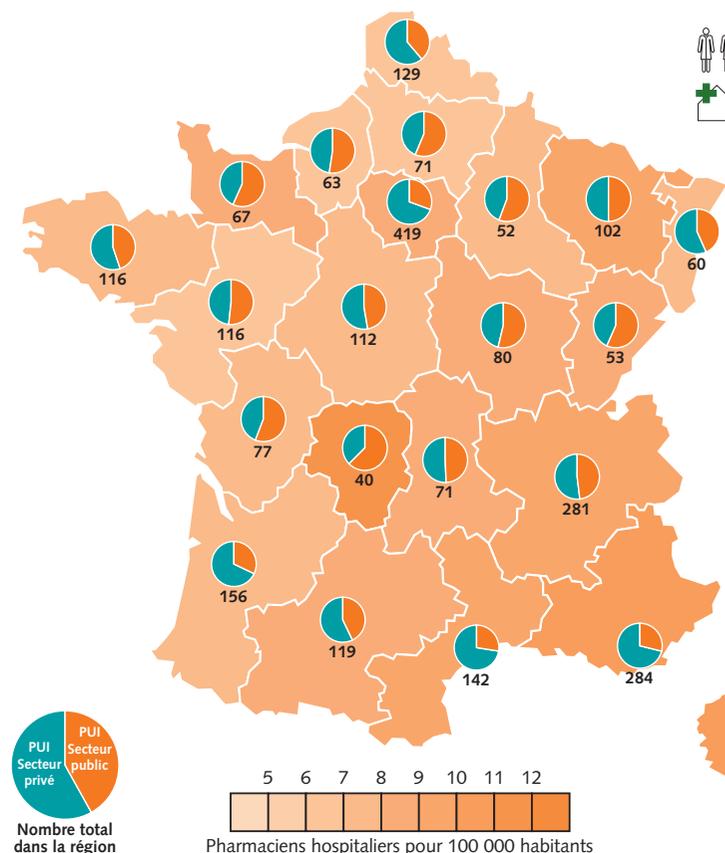
- Dans les établissements de santé publics..... 3 252
  - Praticiens des hôpitaux temps plein :* 1 699
  - Praticiens des hôpitaux temps partiel :* 546
  - Gérants (temps partiel) :* 46
  - Assistants des hôpitaux temps plein :* 482
  - Praticiens attachés :* 463
    - à temps plein : 143
    - à temps partiel : 320
  - Pharmaciens territoriaux titulaires :* 16
    - à temps plein : 3
    - à temps partiel : 13

- Pharmaciens inscrits comme suppléants dans les établissements de santé publics ..... 20

- Dans les établissements de santé privés ..... 2 009
  - Gérants (temps plein) :* 320
  - Gérants (temps partiel) :* 1 230
  - Adjoints :* 459
    - à temps plein : 126
    - à temps partiel : 333

**Total ..... 5 281**

### Nombre de PUI et densité des postes de pharmaciens des établissements de santé



19 % des postes de pharmaciens des établissements de santé sont en région parisienne, 11 % en région Rhône-Alpes, 10 % en Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse, 1,7 % en Limousin.



**Ordre national des pharmaciens**  
4, avenue Ruysdaël - 75379 Paris cedex 08  
[www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr)

